Envoyé en préfecture le 21/04/2016 Recu en préfecture le 21/04/2016 510

Affiché le

ID: 974-219740123-20160411-DCM20160411 07-DE



REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE LA REUNION

_____ **COMMUNE DE SAINT-JOSEPH**

EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 11 AVRIL 2016

DELIBERATION N°: 20160411_07

OBJET: Attribution d'une subvention au Centre Communal d'Action Sociale pour l'exercice 2016

NOTA : Le Député-Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la Mairie, le :

2 H AVR, 2016

Nombre des conseillers en exercice :

39

31 Présents : Procuration: 34 Votants Abstention: 0 Exprimés :

L'an deux mille seize, le onze avril à dix-sept heures quinze minutes, le conseil municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de monsieur Patrick LEBRETON

LEBRETON Patrick - LANDRY Christian - BAUSSILLON Inelda - MUSSARD Harry - MUSSARD Rose Andrée - BATIFOULIER Jocelyne - LEBRETON Blanche - LEBON Jean Daniel LEJOYEUX Marie Andrée - MOREL Harry Claude - GERARD Gilberte - LEBON Guy – VIENNE Raymonde - KERBIDI Gérald - JAVELLE Blanche Reine - GRONDIN Jean Marie -HOAREAU Claudette - LEBON Marie Jo - NAZE Jean Denis -HUET Marie Josée - HUET Henri Claude - COURTOIS Lucette - ETHEVE Corine - D'JAFFAR M'ZE Mohamed -BOYER Julie - PAYET Yannis - GEORGET Marilyne -HOAREAU Sylvain - GUEZELLO Alin - FONTAINE Olivier -RIVIERE François

Représentés

YEBO Henri Claude représenté par MUSSARD Harry FRANCOMME Brigitte représentée par GUEZELLO Alin PAYET Priscilla représentée par RIVIERE François

Absents

VIENNE Axel - HOAREAU Jeannick - ASSATI Marie Pierre -**GUEZELLO Rosemay - MALET Harry**

L'élu déléqué Christian LANDRY



Il a été procédé, conformément à l'article L.2121-15 du Code général des collectivités territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris au sein du conseil.

Monsieur Gérald KERBIDI, conseiller municipal, a été désigné à l'unanimité des suffrages exprimés pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

Envoyé en préfecture le 21/04/2016 Reçu en préfecture le 21/04/2016 Affiché le

Séance du 11 avril 2 2016 0160411_07-DE



<u>DÉLIBÉRATION N°:</u> 20160411_07

OBJET:

Attribution d'une subvention au Centre Communal d'Action Sociale pour l'exercice

2016

NOTE EXPLICATIVE DE SYNTHESE

Le Député-Maire expose :

<u>Le contexte social local</u>

La population augmente chaque année et est appelée à augmenter de manière régulière (+11,33%). Elle est toutefois légèrement plus âgée à Saint-Joseph (13% de la population a 60 ans et plus, contre 12% pour la Réunion).

La situation sociale sur le territoire est caractérisée par des problèmes de précarité et de nombreuses familles vivent des minima sociaux.

Le taux de chômeurs et des bénéficiaires des minima sociaux demeure toujours parmi le plus élevé de l'île. Le chômage des jeunes est plus important à Saint-Joseph que sur le reste du département.

Les missions du Centre Communal d'Action Sociale (CCAS)

Les missions du CCAS sont définies par l'article L.123-5 du Code de l'action sociale et des familles qui prévoit que : « Le Centre Communal d'Action Sociale anime une action générale de prévention et de développement social dans la commune, en liaison étroite avec les institutions publiques et privées. »

Le CCAS intervient prioritairement dans trois domaines, l'aide sociale légale qui est une attribution obligatoire, l'aide sociale facultative, l'action sociale et l'animation des activités sociales.

Au delà de l'aide individuelle, le CCAS s'inscrit dans une démarche d'action sociale globale à travers des dispositifs institutionnels et contractuels autour des thématiques suivantes :

- le handicap
- l'action sociale globale
- la gérontologie

et des publics suivants :

- les personnes âgées
- les personnes en situation de handicap
- les familles
- les populations en situation d'exclusion

Envoyé en préfecture le 21/04/2016 Reçu en préfecture le 21/04/2016 Affiché le ID : 974-219740123-20160411-DCM20160411 07-DE

Première porte d'entrée de la misère et de la souffrance, le CCAS est confronté aux problématiques de l'emploi, de l'hygiène, de la santé, de l'alimentation, du logement.

De ce fait, il doit apporter, au travers des aides facultatives qu'il dispense, une réponse adaptée aux difficultés rencontrées par les administrés.

Pour l'année 2016, le Centre Communal d'Action Sociale de Saint-Joseph s'engage à poursuivre la politique d'action sociale globale sur le territoire, menée jusqu'ici, et à consolider les efforts entrepris en matière d'équipements publics et de services rendus à la population.

Les actions menées visent ainsi à :

- développer des passerelles avec les institutions œuvrant dans le domaine médico-social ;
- coordonner l'action de services du CCAS avec les services de la Ville ;
- établir des conventions de partenariat en faveur des publics spécifiques (personnes âgées, exclues...);
- · poursuivre l'amélioration des conditions de travail ;
- poursuivre les politiques en direction des familles, des personnes âgées, des personnes en situation de handicap, des personnes exclues.

<u>Budget</u>

Le budget du CCAS repose pour une très grande partie sur la subvention versée par la Commune. Pour l'année 2016, la subvention communale sollicitée tend à garantir l'égalité des chances et à diminuer la précarité à laquelle est confrontée la population. Elle s'inscrit pleinement dans le contexte financier, économique et social préoccupant.

Le CCAS, premier acteur de proximité, se doit ainsi :

- ✓ de poursuivre et de développer sa politique d'action sociale globale en faveur de la population,
- ✓ d'aider / de soutenir les familles pour qu'elles puissent retrouver un équilibre de vie,
- ✓ de développer une politique d'action sociale globale.

Il convient donc d'allouer au CCAS une subvention d'un montant de 2 925 000,00 € pour l'année 2016.

A ce titre, il est demandé au conseil municipal :

- d'allouer une subvention d'un montant de 2 925 000,00 € au Centre Communal d'Action Sociale de Saint-Joseph pour l'exercice 2016 ;
- d'autoriser le Député-Maire à signer tout document ou pièce se rapportant à cette affaire.

Le conseil municipal est invité à en délibérer.

Après avoir entendu l'exposé de monsieur le Député-Maire,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la note explicative de synthèse n°7,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à *l'unanimité des suffrages exprimés :*

Présents : 31 Pour : 34

Représentés : 3 Abstentions : 0

Contre: 0

Envoyé en préfecture le 21/04/2016 Reçu en préfecture le 21/04/2016 Affiché le SLO

ID: 974-219740123-20160411-DCM20160411 07-DE ALLOUE une subvention d'un montant de 2 925 000,00 € au Centre Communal Article 1er .d'Action Sociale de Saint-Joseph pour l'exercice 2016.

AUTORISE le Député-Maire à signer tout document ou pièce se rapportant à cette Article 2.affaire.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir Article 3.devant le Tribunal Administratif de Saint Denis de la Réunion dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de ľÉtat.

Acte rendu exécutoire par télétransmission en

Préfecture le :

Et publication ou notification

Du:

2 H AVR, 2010

Pour extrait certifié conforme, L'élu délégué Christian LANDRY